



TOTAL

TOTAL COTE D'IVOIRE S.A.

Société Anonyme au capital de 3 148 080 000 FCFA
Siège Social : Immeuble NOUR AL HAYAT Abidjan Plateau
01 BP 336 Abidjan 01
R.C.C.M : n° CI-ABJ-1976-B-17247



AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Annuelle à caractère Ordinaire et Extraordinaire le **Mercredi 13 juillet 2011 à 10 heures au Centre de Conférence du Ministère des Affaires Etrangères (CMAE)**, situé à Abidjan – Plateau, Bloc ministériel, à l'angle prolongement avenue Chardy - Boulevard Roum, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

A titre ordinaire

1. Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
2. Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions règlementées,
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
4. Approbation des conventions règlementées,
5. Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes,
6. Affectation des résultats,
7. Renouvellement du mandat de deux administrateurs,
8. Expiration du mandat de deux administrateurs,
9. Nomination d'un nouvel administrateur,
10. Indemnités de fonction des administrateurs.

A titre extraordinaire

11. Modification des statuts

A titre ordinaire et extraordinaire

12. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Tout actionnaire sera admis à l'Assemblée Générale, quel que soit le nombre d'actions détenues, ou pourra s'y faire représenter par un mandataire de son choix, même non actionnaire, conformément à l'article 25 des statuts de la société.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts, pour être admis à assister à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter, les actionnaires propriétaires d'actions nominatives ou de certificats d'actions nominatives devront être inscrits sur les registres de la société cinq (5) jours au moins avant la date de ladite Assemblée, soit au plus tard le 08 Juillet 2011. De même, les actionnaires propriétaires d'actions au porteur devront avoir retiré les attestations de blocage aux guichets des banques détenant les actions dont ils sont propriétaires cinq (5) jours au moins avant la date de ladite Assemblée, soit au plus tard le 08 Juillet 2011.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés que tous les documents à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 13 Juillet 2011, à savoir : rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, bilan et compte de résultat de l'exercice 2010, résolutions, seront à leur disposition quinze (15) jours avant ladite assemblée, soit à compter du 28 Juin 2011, au siège social de TOTAL CÔTE D'IVOIRE, ou auprès des établissements bancaires suivants :

- SGBCI, à Abidjan, 5 et 7 avenue Joseph ANOMA
- BIAO, à Abidjan, 10 avenue Joseph ANOMA
- BICICI, à Abidjan, avenue Franchet d'ESPEREY
- SIB, à Abidjan, 34 boulevard de la République

Pour plus de renseignements, s'adresser à TOTAL CÔTE D'IVOIRE, au secrétariat de la Direction Administrative et Financière (☎ 20 31 61 16).

Le Conseil d'Administration